



PENDANT LES FÊTES COMME LE RESTE DE L'ANNÉE, N'OUBLIONS PAS NOS BONS RÉFLEXES, TRIONS NOS DÉCHETS !

Papier cadeau, emballages, sapins ou décorations, tour d'horizon des consignes de tri des déchets plus spécifiques à cette période des fêtes de fin d'année.

JE DÉPOSE DANS LA BORNE « Emballages en verre à recycler »



Bouteilles, bocaux et pots en verre



JE DÉPOSE DANS LA BORNE « Papiers »



Papier cadeau non plastifié, non métallisé,
sac en papier



JE DÉPOSE DANS LA BORNE « Emballages à recycler »



Bouteilles en plastique, briques alimentaires, emballages en métal et boîtes en carton



J'APPORTE EN DÉCHÈTERIE



Sapins, guirlandes électriques ou objets de décoration usagés, polystyrène, piles et batteries usagées, gros cartons pliés à plat, vieux jouets, appareils électriques ou électroniques

JE JETTE DANS LE SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

UNIQUEMENT LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
OU NON VALORISABLES

- Papier cadeau plastifié ou pailleté
- Coquilles d'huitres, de moules ou de coquillages
- Coques, films, pots, barquettes et boîtes en plastique
- Barquettes ou billes de polystyrène
- Emballages de bonbons ou de chocolats
- Serviettes en papier
- Vaisselle jetable
- Papier bulle, bolduc et ruban

